



1. L'essentiel

Auteur :

Baptiste Larseneur,
chargé d'études,
Institut Montaigne



Alors que, depuis plus de 20 ans, les évaluations nationales et internationales soulignent l'évolution inquiétante de notre système éducatif, les mesures prises entre 2017 et 2021 forment la trame d'une importante refondation de celui-ci.

À court terme, la priorité résolue donnée au primaire durant ce quinquennat rend difficilement appréciable l'effet des réformes engagées sur l'amélioration de la performance de notre école. Pourtant, l'ampleur et la cohérence de l'action engagée sont perceptibles et semblent assez largement appréhendées par le grand public.

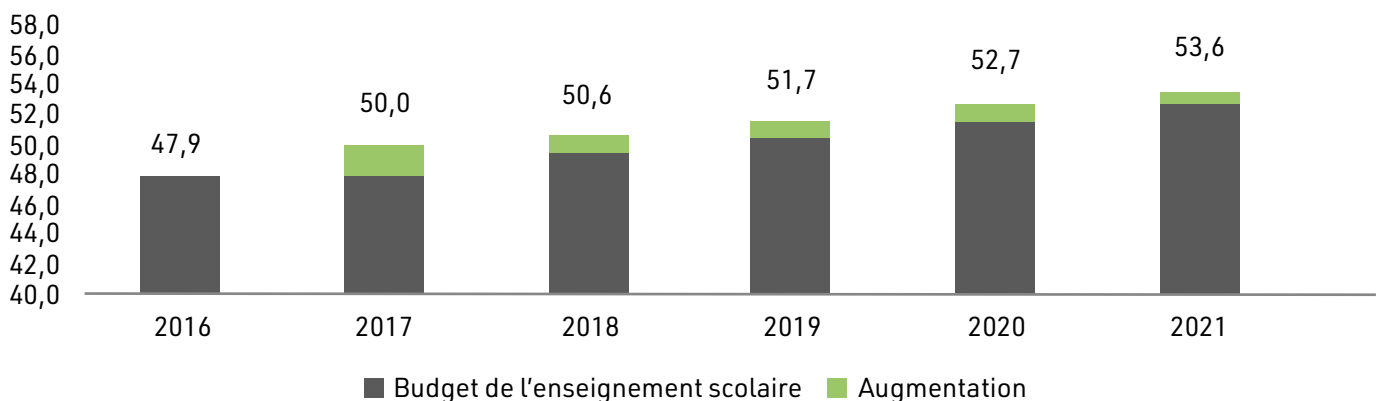
À plus long terme, les mesures mises en œuvre devraient avoir un effet positif sur la réduction de l'échec scolaire comme des inégalités sociales qui y sont attachées.

Plusieurs aspects structurants de la politique éducative conduite depuis 2017 doivent être rappelés :

- **la rapide exécution de réformes structurelles** : 10 800 nouvelles classes ont été créées en moins de trois ans avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, la politique de dédoublement s'est ensuite poursuivie avec les classes de grande section (GS) de maternelle ; le baccalauréat réputé irréformable a été transformé en deux ans ;
- **la priorité donnée à l'école primaire** - terreau du décrochage scolaire et de la construction des inégalités - a été fondée sur des travaux de recherche scientifiquement valables, ouvrant la voie à **une politique ambitieuse, cohérente et continue durant l'ensemble du quinquennat** ; ainsi en 2022, un million d'écoliers environ auront bénéficié de la politique de dédoublement des classes en éducation prioritaire et du plafonnement des effectifs en classe hors éducation prioritaire. **Les Rep+ ont particulièrement fait l'objet d'une concentration des moyens durant ce quinquennat** avec la mise en œuvre de la politique de dédoublement des classes d'une part et l'engagement d'une politique de revalorisation indemnitaire progressive pour les personnels affectés dans ces établissements d'autre part. Cette politique globale au service des élèves et des établissements les moins favorisés a notamment permis de renforcer l'attractivité des postes concernés et de stabiliser les équipes pédagogiques au sein des établissements ;

- l'importance accordée aux élèves les plus défavorisés s'est incarnée dans **une série de mesures éducatives et sociales** comme la cantine à 1 €, les petits-déjeuners à l'école, le plan mercredi, les vacances apprenantes ou la mise en place du dispositif "Devoirs faits au collège" ;
- la conciliation nécessaire entre la priorité accordée aux élèves les plus fragiles et la constitution de parcours singuliers - notamment pour les élèves les plus performants - s'est traduite par **le rétablissement des parcours bi-langues et européens au collège** et le rétablissement d'un véritable enseignement du grec et du latin, ainsi que par l'introduction de choix de spécialités au lycée ;
- **la nécessité de doter notre système éducatif d'outils d'évaluation et de contrôle afin de permettre un pilotage plus efficace s'est traduite par plusieurs mesures concrètes** : instauration d'évaluations standardisées dans les premières années de chaque niveau d'éducation (CP, 6^{ème}, 2nd) pour mesurer les progrès des élèves, création du Conseil d'évaluation de l'École qui a pour rôle d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire, publication des statistiques d'insertion professionnelle pour les jeunes issus de la voie professionnelle ;
- enfin, la priorité accordée à l'éducation s'est incarnée par **une augmentation constante du budget accordé à l'éducation**, et par l'impérieuse nécessité exprimée par le président de la République, lors de son allocution du 14 octobre 2020, de **maintenir les écoles et établissements scolaires ouverts durant la crise sanitaire**.

Évolution du budget de l'enseignement scolaire durant le quinquennat (hors pensions)



Les réformes et les actions engagées ont été nombreuses durant ce quinquennat. Néanmoins, la capacité de réformes et d'évolution de notre système éducatif a largement été entravée par la crise sanitaire. Ainsi, la majeure partie des réformes a été réalisée avant mars 2020, la seconde partie du quinquennat - jusqu'à aujourd'hui - ayant eu pour légitime souci la gestion de la crise sanitaire.

Performance du système éducatif français

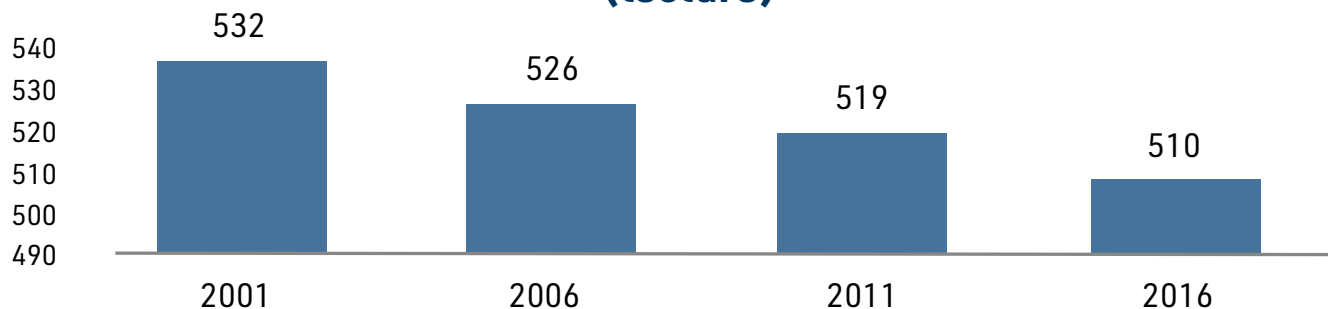
Une performance scolaire dans la moyenne des pays de l'OCDE pour les élèves scolarisés en classe de quatrième.

PISA compréhension de l'écrit	2012	2015	2018
France	505	499	493
Royaume-Uni	499	498	498
Allemagne	508	509	498
Italie	490	485	476
Moyenne OCDE	496	490	487

PISA Mathématiques	2012	2015	2018
France	495	493	495
Royaume-Uni	494	492	502
Allemagne	514	506	500
Italie	485	490	487
Moyenne OCDE	494	487	489

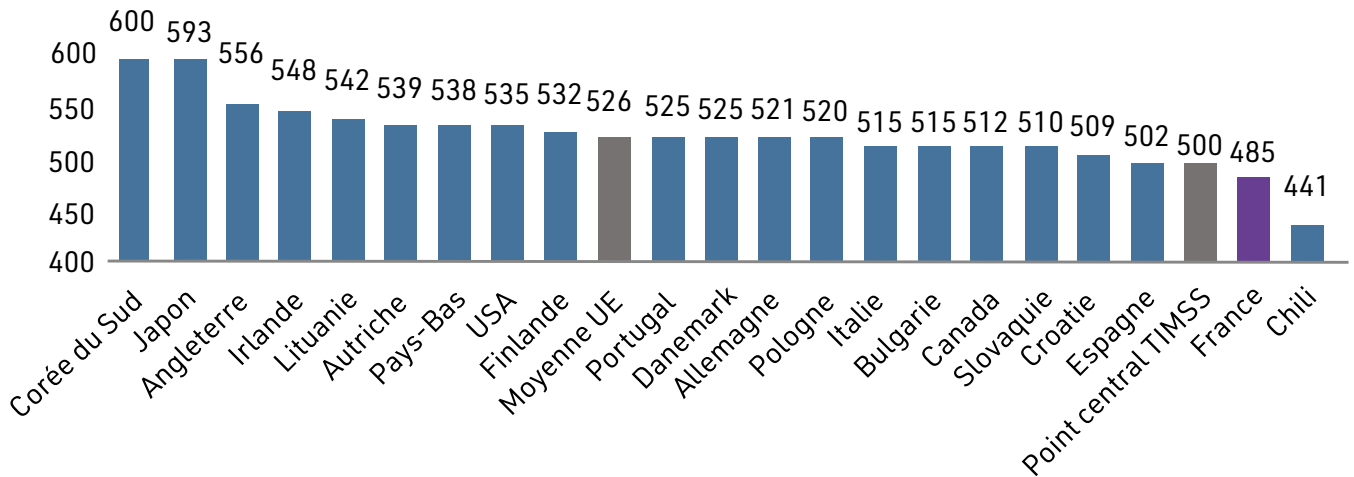
Les performances des élèves scolarisés en classe de CM1 régressent de façon continue en lecture.

Évolution du score de la France à l'évaluation PIRLS (lecture)



Une situation particulièrement préoccupante en mathématiques.

Classement TIMSS (mathématiques) 2019



2. Les engagements pris

Les engagements du candidat portaient principalement sur l'école primaire et le lycée :

- **Accorder la priorité à l'école primaire afin que tous les élèves sachent lire, écrire et compter en arrivant en classe de sixième.** Cette priorité s'est déclinée en plusieurs axes :
 1. le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les zones d'éducation prioritaire, en limitant à 12 élèves par enseignant la taille des 12 000 classes concernées. Cette politique s'est poursuivie à la rentrée 2020 par le dédoublement des classes de Grande Section (GS) dans les zones d'éducation prioritaire ;
 2. la revalorisation des professeurs des écoles enseignant dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP +), grâce au versement d'une prime annuelle de 3 000 euros nets ;
 3. le recrutement de professeurs expérimentés dans les zones d'éducation prioritaire, en y affectant des personnels ayant au moins trois ans d'ancienneté ;

4. les moyens donnés aux enseignants de mesurer les progrès de leurs élèves afin de pouvoir s'adapter aux besoins de chacun grâce à la mise en place des bilans personnalisés, de la classe de grande section à la troisième, afin qu'ils disposent d'une base fiable et utile pour mesurer les progrès de chaque élève, et qu'ils puissent choisir les meilleurs outils pour un enseignement adapté aux besoins de chacun ;
 5. des stages de remise à niveau pendant les vacances ;
 6. l'instauration de l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans ;
 7. le plafonnement des effectifs des classes à 24 élèves pour toutes les grandes sections de maternelle, les CP et les CE1 hors éducation prioritaire.
- **Moderniser le baccalauréat en supprimant les anciennes filières et en permettant aux élèves de choisir des parcours plus individualisés.**
Objectif majeur du quinquennat, cette réforme devait permettre :
 1. l'instauration d'un choix de trois spécialités en classe de première (puis de deux spécialités en classe de terminale) pour rompre avec la rigidité des anciennes filières, et offrir aux élèves la possibilité de construire un parcours plus adapté à leurs besoins et à leurs aspirations pour servir de tremplin vers le supérieur ;
 2. un tronc commun garantissant l'acquisition des savoirs fondamentaux et des valeurs républicaines via l'enseignement des humanités pour tous (philosophie, histoire, etc.) ;
 3. une hausse du niveau global du baccalauréat, pour revaloriser un examen en crise ;
 4. une meilleure orientation des élèves, avec un temps dédié à l'orientation en classe de seconde, de première et de terminale (officiellement 54 heures annuelles) et deux professeurs principaux en classe de terminale ;
 5. le passage de la majorité des disciplines en contrôle continu (sauf le tronc commun et le grand oral), afin de réduire les coûts du baccalauréat et de favoriser le travail tout au long de l'année plutôt qu'un bachotage final ;
 6. la modernisation du lycée professionnel pour en faire "une voie d'insertion tournée vers les enjeux économiques de l'avenir, en particulier le numérique, l'entrepreneuriat et l'artisanat" (Jean-Michel Blanquer).



- **Mettre en place un Service National Universel (SNU) pour succéder indirectement au service militaire.** Pensé comme "complémentaire de l'instruction obligatoire", il s'adresserait aux lycéens et viserait les mêmes objectifs de "transmission d'un socle républicain, de renforcement de la cohésion nationale et de développement d'une culture de l'engagement".

Une série de mesures a consisté à revenir sur des politiques éducatives qui avaient été précédemment mises en œuvre :

- **Assouplir la réforme des rythmes scolaires, mesure plébiscitée par les communes et la communauté enseignante.**

Dès le début du quinquennat, le décret du 27 juin 2017 a donné la possibilité aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de quatre jours. Cette évolution, qui s'inscrit dans la continuité de la réforme conduite par Xavier Darcos en 2008, diverge des décisions du précédent quinquennat qui n'avaient pas suffisamment intégré les collectivités et les enseignants.

Si aucune corrélation évidente n'est établie entre réforme des rythmes scolaires et amélioration de la performance des élèves, la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours - qui soulage les finances des collectivités locales - a été plébiscitée par les communes. À la rentrée 2018, 87 % des communes ayant une école publique ont choisi le retour à la semaine de quatre jours. Cette possibilité s'est accompagnée de la mise en place du "plan mercredi" (juin 2018) dont la montée en charge reste cependant limitée. Au total, sur la période 2018-2020, 2 586 plans ont été signés, concernant 5 006 communes.

- **Rendre plus flexible le collège unique.**

Se fondant sur l'idée qu'une plus grande égalité scolaire ne doit pas se faire au détriment de la possibilité de singulariser les parcours scolaires, les collèges ont pu revenir, dès la rentrée 2017, sur les conséquences de la réforme du collège initiée par Najat Vallaud-Belkacem. Ils ont ainsi pu proposer à nouveau à leurs élèves des classes bi-langues, des sections européennes, ainsi que des cours de latin et de grec, à titre d'option.

Parallèlement, l'introduction de la mesure "Devoirs faits" permet aujourd'hui à 20 % des élèves du collège, soit 700 000 élèves, de bénéficier de 2h en moyenne par semaine d'un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette offre éducative gratuite qui se déroule à des horaires appropriés - pas obligatoirement en fin de journée - est conçue pour répondre aux besoins des élèves et favoriser la réduction des inégalités qui peuvent exister notamment selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants à la maison. Ces heures sont assurées très majoritairement par des professeurs volontaires même si elles peuvent l'être par des associations, des étudiants ou des assistants d'éducation. Aujourd'hui, la montée en puissance de la mesure bute sur la disponibilité des professeurs dès lors

que rien dans leurs obligations de service ne leur en fait l'obligation. Après avoir été évaluée, cette mesure pourrait faire l'objet d'une montée en charge dans les années à venir.

- **Une amorce de redéfinition du rôle de l'école maternelle.**

La définition de l'école maternelle fait l'objet d'un débat de longue date opposant les défenseurs d'une école maternelle centrée sur elle-même, d'une part, et les tenants d'une école maternelle qui devrait préparer, voire anticiper, les apprentissages ultérieurs, d'autre part. Alors que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, dite "loi Peillon", consacrait l'existence d'une maternelle repliée sur

3. Les réalisations au cours du quinquennat

1. Calendrier des réformes

	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021	
Priorité au primaire	2 200 CP dédoublées en REP+		3 200 CP et 1500 CE1 dédoublées		3 900 CE1 dédoublées REP et REP+		Extension du dédoublement aux GS en REP et REP+ (20 000 élèves)	
			Evaluations CP et CE1				Plafonnement à 24 élèves des GS, CP et CE1 hors REP et REP+	
Réforme du lycée	Lancement de Parcoursup		Test de niveau en 2 nd e et aide à l'orientation		Application de la réforme du lycée pour les 1 ^{ères}		Application de la réforme du lycée pour les Terminales 1 ^{er} nouveau bac	
Mesures sociales					Cantines à 1€ et petits déjeuners gratuits pour 110 000 élèves au primaire		Extension des petits déjeuners pour 80 000 nouveaux élèves (dont maternelles)	
Loi cadre			Loi de Transformation de la fonction publique		Loi pour une école de la confiance (instruction obligatoire à 3 ans, symboles républicains, inclusivité et handicap, création de Conseil d'évaluation de l'école)		Grenelle de l'Education	
Autres réformes	Lancement du dispositif «devoirs faits»		Interdiction des portables au primaire et collège		Service National Universel- Projet pilote (sur base de volontariat)		«Devoirs faits» au collège	
Covid							Fermeture des classes (Covid-19)	
							Décision de laisser les classes ouvertes pendant la 2 ^{ème} vague «Vacances apprenantes» pour 950 000 enfants Reconduite des «vacances apprenantes»	

2. Les mesures structurelles et leur mise en œuvre

A. LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE ET LE PLAFONNEMENT DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE HORS ÉDUCATION PRIORITAIRE EN GS, CP ET CE1

La politique de réduction de la taille des classes touche l'ensemble des écoliers français scolarisés en GS, CP et CE1. Durant la première moitié du quinquennat, la politique de dédoublement des classes situées en REP et REP+ a été engagée. La politique de plafonnement des effectifs des classes situées hors éducation prioritaire a, quant à elle, été lancée durant la seconde moitié du quinquennat.

Les objectifs affichés du dédoublement des classes étaient les suivants :

- "100 % de réussite en CP" pour garantir à chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui ;
- améliorer le climat scolaire dans les classes ;
- améliorer les conditions de travail des professeurs ; personnaliser les pratiques d'enseignement.

Le déploiement s'est fait en quatre temps :

- 2017 : 2 200 classes de CP (60 000 élèves) dédoublées en REP+ ;
- 2018 : 3 200 classes de CP dédoublées en REP et 1 500 classes de CE1 en REP+ ;
- 2019 : 3 900 classes de CE1 dédoublées en REP et REP+ ;
- 2020/2021/2022 : les dédoublements sont étendus aux classes de grande section (GS) de maternelle. Ils bénéficieront à environ 60 000 élèves scolarisés en REP+ à la rentrée 2021 et concerneront à terme 150 000 élèves.

Une réforme d'ampleur considérable

Au total, ce sont environ 450 000 élèves de GS, CP et CE1 scolarisés en zone d'éducation prioritaire (REP et REP +) qui bénéficieront, à l'issue du quinquennat, chaque année de cette politique de dédoublement. Par ailleurs, ce sont 150 000 élèves par génération (soit environ 20 % d'une classe d'âge) qui bénéficieront de classes dédoublées durant trois années (GS, CP, CE1).

Pour les élèves scolarisés hors éducation prioritaire, une autre réforme emblématique vise le plafonnement à 24 élèves pour les classes de GS, CP

et CE1. Cet engagement du candidat Emmanuel Macron entre progressivement en vigueur depuis la rentrée 2020, et devrait concerner à terme 26 000 classes, soit 600 000 élèves.

Ainsi, chaque année, ce sont près d'un million d'élèves qui seront directement concernés par cette double mesure de dédoublement des classes en éducation prioritaire et du plafonnement des effectifs dans les autres territoires. En outre, ce sont environ 60 000 professeurs des écoles qui bénéficieront d'effectifs allégés pour enseigner les savoirs fondamentaux durant les premières années de scolarité.

Évaluation du dédoublement des classes en CP dans les réseaux d'éducation prioritaire

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a été chargée d'évaluer la mesure "Dédoublement des classes de CP en REP+", afin d'en estimer l'impact sur sa première année de mise en œuvre. L'évaluation a porté sur **15 000 élèves de CP** répartis dans **408 écoles**. Cette évaluation a permis de comparer les performances, en français et en mathématiques, **des élèves de REP+** appartenant à des classes ayant été effectivement dédoublées à celles d'élèves **au profil social proche de ceux de REP+**, mais qui n'ont pas bénéficié de la mesure de dédoublement.

Un effet significatif sur la progression des élèves :

Le dispositif permet une baisse de la proportion d'élèves en très grande difficulté de 7,8 % pour le français et de 12,5 % en mathématiques.

Ainsi, au terme de la première année et sur les 24 000 élèves en très grande difficulté, 2 000 élèves de moins sont en très grande difficulté en français et 3 000 de moins en mathématiques.

Les professeurs des écoles (PE) plébiscitent cette réforme :

96,5 % des PE concernés rapportent une meilleure compréhension de la part des élèves ; 98 % des PE disent pouvoir mieux identifier les besoins des élèves.

Dès 2006, l'étude conduite par Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire, *l'Impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français*, tendait à démontrer l'existence d'un impact positif important des tailles des classes réduites sur la réussite scolaire.

Dans les résultats de cette étude, les auteurs indiquaient que *"des politiques réalistes de ciblage des moyens peuvent avoir un effet considérable sur la réduction des inégalités scolaires, mais que ces politiques gagneraient probablement à se concentrer sur les plus jeunes élèves"*. Ils ajoutaient que, d'après leurs estimations, *"il est tout à fait possible de réduire substantiellement l'inégalité des chances scolaires en France au niveau du primaire et du collège, pour peu qu'on le souhaite"*.

À l'issue des conclusions de cette évaluation, on constatera :

- que les effets positifs de cette réforme devraient être amplifiés par le dédoublement des classes de GS, dès lors que la majeure partie de l'évolution des acquis à l'issue de la classe de CP est déterminée par les acquis constitués préalablement à l'entrée au CP ;
- que l'effet du dédoublement des classes sur la performance des élèves en français est moindre que celui constaté en mathématiques. Alors que la France se classe dernière des pays de l'Union européenne à l'évaluation TIMSS - qui évalue le niveau des élèves de CM1 et de 4^{ème} en mathématiques et en sciences - la mise en œuvre du "plan mathématiques", lancé en février 2018 et co-piloté par le député Cédric Villani et le mathématicien Charles Torossian doit permettre à notre pays de remonter la pente. Ce plan s'appuie notamment sur la mise en œuvre d'objectifs pédagogiques, avec l'instauration de repères de progression, et sur l'accompagnement des enseignants via une formation continue renforcée. Les évaluations réalisées dans le cadre de la prochaine enquête TIMSS (2023) permettront de mesurer les effets de cette politique sur la progression des élèves français en mathématiques, qui doit être érigée au rang de priorité absolue.

Pour libérer son plein potentiel, la politique de dédoublement des classes suppose encore :

- un effort significatif de formation des enseignants aux techniques d'enseignement de la lecture éprouvées par les projets de recherche scientifique. **Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été engagées afin de promouvoir des méthodes éprouvées par les travaux de recherche empirique.** De façon générale, la création du Conseil scientifique de l'éducation nationale présidé par Stanislas Dehaene, neuroscientifique de renommée internationale et professeur au collège de France, caractérise, à l'instar des évolutions engagées par les pays les plus performants, la volonté de la France de s'appuyer désormais sur les acquis de la recherche pour concevoir les politiques publiques éducatives. Ensuite, plus particulièrement, **durant ces quatre dernières années, le ministère de l'éducation nationale a mis à la disposition des professeurs des Guides présentant à la fois l'état de la recherche sur les pédagogies les plus efficaces ainsi que des conseils pratiques et didactiques pour les mettre en œuvre.** Deux guides portent sur la maternelle et trois guides portent sur l'école élémentaire. Conçus comme des outils d'aide à l'enseignement, ces guides ne se confondent pas avec les programmes scolaires et leur appréhension par les enseignants est une des clés de l'amélioration de la performance de notre système éducatif. On notera que si la priorité a été donnée durant ce quinquennat à l'apprentissage du langage et à l'enseignement systématique et structuré de la lecture, cette démarche doit désormais se poursuivre pour l'enseignement des mathématiques ;

- que “les meilleurs enseignants” puissent être placés devant les élèves présentant les plus grandes difficultés scolaires. Or, aujourd’hui, en France, le système d’affectation des enseignants - dit “du barème” - fonctionne selon le principe de l’indifférenciation des postes. Ce système conduit à l’affectation des enseignants débutants dans les postes perçus comme les moins attractifs, c’est-à-dire ceux situés en REP et REP+. Le système se prive ainsi d’un levier de rééquilibrage. La promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron d’affecter en zones d’éducation prioritaire des enseignants ayant au moins trois ans d’ancienneté n’a en revanche pas été engagée. Pour autant, la politique de dédoublement des classes couplée à la revalorisation du traitement des équipes éducatives intervenant en REP + a pour conséquence une stabilisation des équipes pédagogiques. Cela devrait participer à l’amélioration de la qualité de l’enseignement délivré aux élèves scolarisés en réseau d’éducation prioritaire. Néanmoins, il semble nécessaire de renforcer l’attribution de postes, selon la procédure dite de “postes à profils” afin de pouvoir recruter davantage hors barème.

Une réforme dont le rapport coût-bénéfice ne peut être estimable qu’à long terme

Le coût du dédoublement des classes était estimé à 154 millions d’euros pour la seule année 2018. Plusieurs études montrent que l’investissement consenti pour engager cette action ambitieuse, au-delà de l’aspect social, pourrait avoir des effets bénéfiques d’un point de vue économique :

- l’investissement dans la petite enfance est sans doute l’investissement le plus rentable qu’un pays puisse faire. D’une part, et selon les travaux du prix Nobel d’économie James Heckman, [l’efficacité marginale](#) de l’investissement est fortement décroissante au cours de la scolarité : pour avoir les mêmes effets qu’un dollar investi lors de la petite enfance, il faudrait investir huit fois plus à l’âge adulte. D’autre part, un dollar investi de la naissance à cinq ans rapporterait de quatre à sept dollars, contre un à quatre dollars pour un dollar investi entre six et douze ans ;
- selon certaines études (IPP, 2017), de telles mesures éducatives deviennent rentables pour la collectivité dès lors qu’elles permettent d’augmenter le futur salaire des bénéficiaires de 1 % ;
- enfin, les coûts associés - cumulés tout au long de la vie - pour chaque décrocheur scolaire sont évalués à 230 000 euros, soit près de 30 milliards de dette contractée chaque année. **La réduction de 10 % du décrochage scolaire - rendue réaliste par cette réforme ambitieuse - permettrait donc de réaliser une économie d’environ 3 milliards annuel pour la collectivité.**

B. LA RÉFORME DU LYCÉE

Pensée initialement comme un moyen de diversifier l'offre de formation offerte aux élèves, de mieux les spécialiser, de lutter contre "l'effet filières" et les inégalités sociales et genrées associées à ce choix, cette réforme a eu, à date, encore peu d'effets tangibles au regard de ces différents objectifs.

- **Les inégalités liées au genre ou à l'origine sociale n'ont pas connu de changement significatif.** La part de garçons qui choisissent mathématiques est toujours 20 points supérieure à celle des filles, celles-ci s'orientant plutôt vers "Langues" et "Humanités" (25 % des filles contre 9 % des garçons). En outre, près de 80 % des élèves d'origine favorisée choisissent mathématiques, contre seulement 62 % de ceux d'origine défavorisée.
- **L'orientation post-bac est demeurée le parent pauvre de la réforme.** La performance en termes de nombre de candidats affectés semble être similaire à celle d'APB (64 % de candidats affectés par APB en 2017, contre 63 % par Parcoursup en 2019) et la méconnaissance de l'offre de formation et des enjeux de l'orientation semble toujours similaire parmi les élèves les plus défavorisés (rapport parlementaire, juillet 2020).

Si le recul sur cette réforme n'est pas encore suffisant pour en faire une véritable analyse, on soulignera néanmoins plusieurs points :

- **la répartition de l'offre de spécialités sur le territoire est une réussite :** chaque établissement propose au moins sept spécialités sur les douze spécialités que comprend le baccalauréat ;
- **le passage du baccalauréat au contrôle continu** a été entériné par la crise sanitaire, qui a permis une expérience de cette mesure en conditions réelles ;
- à long terme, cette réforme devrait prendre tout son sens **en s'articulant dans le cadre d'une transformation plus globale du système**, incluant, en amont, **une diversification des enseignements au collège** (avec potentiellement une première spécialisation) et, en aval, **une réforme de l'enseignement supérieur**, avec une plus grande pluridisciplinarité dans les licences générales et un enrichissement de l'offre de licences professionnelles.

Quant au lycée professionnel, il n'a pas fait l'objet d'une réforme d'ampleur durant ce quinquennat. Les taux de décrochage et de chômage à la sortie du lycée professionnel, ainsi que la trop grande déconnexion entre les savoirs enseignés et la réalité des besoins économiques, sont encore importants. L'ambition affichée par Jean-Michel Blanquer d'en faire un

véritable lieu d'insertion professionnelle n'a pas encore été suivie par des réalisations majeures. En conséquence, la voie professionnelle devra faire l'objet d'une réforme ambitieuse durant le prochain quinquennat. D'une part, la nécessité de rapprocher apprentissage et enseignement professionnel - notamment par le développement de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels - et d'autre part, la nécessité de rendre plus agile le système en permettant notamment la transformation rapide de filières aujourd'hui peu insérantes, doivent constituer deux des principaux piliers du chantier qu'il faudrait engager.

C. L'INTRODUCTION D'ÉVALUATIONS NATIONALES

Promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron visant à offrir aux enseignants "une base fiable et utile pour mesurer les progrès de chaque élève", les évaluations nationales ont été introduites à la rentrée de CP, de CE1, de sixième ainsi qu'en milieu d'année de CP. Un test de positionnement en classe de seconde ou en première année de CAP, permettant d'apprécier les compétences des élèves en français et en mathématiques, a également été introduit.

L'introduction des évaluations nationales représente une avancée vers un pilotage plus efficace de notre système éducatif.

Elles doivent permettre :

- dans les classes, d'offrir aux enseignants les moyens d'apprécier la progression des élèves, pour ensuite utiliser les outils pédagogiques les plus efficaces. Elle porte donc en germe une plus grande individualisation de l'enseignement, fondée sur les besoins des élèves et tenant compte des différences de rythme d'apprentissage ;
- au niveau central, les analyses qui en découleront devront servir de fondement à la conception de programmes scolaires cohérents et adaptés à la réalité du terrain.

Cependant, il existe encore une grande réticence du corps enseignant et des syndicats à l'adoption de ces évaluations. La principale crainte est qu'elles puissent conduire à la mise en place d'un système d'évaluation de la performance individualisée de chaque enseignant ("effet maître") sur lequel se fonderait un système de rémunération et d'avancement différenciés.

Mener ces évaluations nécessite donc un effort constant de pédagogie afin de faire comprendre qu'elles sont réalisées avant tout dans l'intérêt de la progression des élèves et de pouvoir fixer à l'enseignant un schéma prescripteur "diagnostic-action".

Deux corollaires à la mise en œuvre de ces évaluations nationales dans les classes de CP et de CE1 :

- **mettre à disposition des enseignants des courbes de progression adaptées au niveau de chaque élève.** Une fois connu le niveau de compétence initial des élèves, les enseignants doivent savoir comment s'adapter et, plus particulièrement, individualiser leur enseignement pour conduire les élèves à un niveau raisonnable - étant donné leurs compétences individuelles initiales. Le complément des évaluations est donc la mise à disposition des enseignants de courbes de progression normées, adaptées au niveau de compétence de chaque élève, et portant sur l'ensemble des compétences prédictives de l'acquisition des compétences fondamentales ;
- **accompagner davantage les enseignants pour remédier plus efficacement à la grande difficulté scolaire.** L'impact de ces évaluations sur l'évolution de la performance globale de notre système sera limité si les enseignants n'ont personne vers qui se tourner lorsqu'ils constatent leur incapacité à faire progresser les élèves. Plusieurs pays européens ont mis en place des "tuteurs" spécialistes de l'enseignement de la lecture pour offrir aux enseignants une expertise en matière d'évaluation des difficultés et leur proposer des mesures de remédiation individualisées.

Enfin, l'instauration du Conseil de l'évaluation de l'école (CEE, 2019), créé par la loi pour une École de la confiance du 28 juillet 2019, a pour objet d'évaluer, en toute indépendance, l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. Ses deux missions principales sont la mise en cohérence de l'ensemble des évaluations de l'enseignement scolaire et la mise en place de l'évaluation des établissements à l'échelle nationale.

D. LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Après plusieurs débats politiques et juridiques, la forme qui a été retenue pour le SNU s'articule en trois étapes :

- **deux semaines de séjour de cohésion en fin d'année scolaire**, réalisées en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire. C'est l'occasion de réaliser des activités collectives, d'appréhender les questions de défense, la sécurité, les enjeux de société, mais aussi de réaliser un bilan de santé et un bilan éducatif. Le lien symbolique avec le service militaire est assumé *via* l'encadrement des jeunes par des militaires, la répétition de gestes patriotiques, le développement de gestes d'autodéfense et de secours ;
- suivies d'une **mission d'intérêt général de 12 jours** (ou 84h) ;
- **un potentiel engagement de longue durée (supérieur à 3 mois)**, sur la base du volontariat. Il peut s'effectuer dans les grands corps suivants :



service civique, armées et gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan du SNU, car son déploiement a été ralenti par la crise sanitaire : devant concerner toute une classe d'âge (800 000 jeunes) il n'a pour l'instant attiré que 2 000 jeunes en 2020 et 18 000 en 2021.

Un bilan a toutefois été fait après la phase de préfiguration (sur base de volontariat) menée en juillet 2019, et il en ressort que :

- les jeunes ont majoritairement apprécié leur expérience au sein du SNU ;
- les objectifs de brassage social, d'engagement et de dépaysement suscitent une grande adhésion ([plus de 75 % des jeunes](#)), loin devant les autres (compréhension de la société, droits du citoyen, mention sur le CV...) ;
- pour la mission d'intérêt général, 63 % voudraient la faire dans la sécurité/défense (armée, police, pompiers) et 40 % dans la santé, loin devant l'éducation (18 %), l'environnement (18 %) ou encore l'humanitaire (16 %) ou le service aux personnes âgées (10 %).

La généralisation du SNU a été annoncée pour 2024, ce qui le rendrait obligatoire pour toute la classe d'âge née en 2008. **Le coût devrait se situer entre 1 et 1,5 milliard d'euros par an**, soit 1,5 % du budget annuel destiné à la jeunesse.

3. Les mesures sociales

Au-delà de ces réformes structurelles, d'autres actions ont cherché à combattre directement les inégalités et garantir plus de justice sociale :

- **les cantines à 1€ et petits déjeuners à l'école.** En 2018, [13 % des enfants](#) scolarisés en REP/REP+ arrivaient à l'école sans avoir petit-déjeuné. Face à cela, les petits déjeuners à l'école ont été mis en place en 2020 : la mise en place de cette mesure bénéficie à 200 000 élèves (pour un budget de 12 M€). La cantine à 1€ a également profité à 8 000 élèves de primaire de 150 communes rurales, avant d'être étendue aux maternelles en 2020.
- **la scolarité obligatoire dès 3 ans.** Cette réforme se fonde sur le constat que les inégalités scolaires se constituent bien avant l'entrée à l'école élémentaire (à 4 ans, la différence en termes de mots entendus entre un enfant issu de milieu favorisé et un enfant issu de milieu défavorisé s'établit à 30 millions de mots) et qu'il est important que tous les élèves aillent à l'école maternelle.

- **une priorité affirmée par l'exécutif au maintien des écoles et établissements scolaires ouverts durant la crise sanitaire.** Face aux risques de décrochage, en particulier dans les milieux les plus défavorisés, le gouvernement a pris la décision de rouvrir les écoles en juin 2020 pour les deux dernières semaines de cours. Le maintien des écoles ouvertes pendant toute la durée de la seconde vague témoigne également de cette volonté de voir le moins d'élèves possibles décrocher, en particulier les plus défavorisés.
- **les vacances apprenantes.** S'inscrivant dans la même logique de maintien de la continuité pédagogique malgré la crise sanitaire, les vacances apprenantes (financées à hauteur de 200 M€) ont bénéficié à 950 000 élèves. Si les "colonies apprenantes", ciblant les jeunes des quartiers populaires, ont eu un succès mitigé (125 000 jeunes contre 250 000 prévus), le dispositif "écoles ouvertes" (ouverture des écoles, renforcement scolaire le matin et activités culturelles et sportives l'après-midi) a bénéficié à un grand nombre d'élèves (250 000 contre 70 000 en 2019). L'aide accordée aux centres de loisirs et aux voyages scolaires ont aussi touché près de 600 000 enfants.

4. Le numérique éducatif

Jean-Michel Blanquer a été le premier ministre de l'Éducation nationale à réintégrer un enseignement informatique pour tous depuis sa suppression par Claude Allègre en 1998. Cet enseignement prend la forme :

- d'un cours d'initiation en classe de Seconde nommé SNT ("Sciences, Numérique et Technologie") qui s'articule autour de 7 thématiques (internet, réseaux sociaux, cartographie, objets connectés, photographie numérique, etc.) ;
- de l'introduction d'une spécialité "Numérique et sciences de l'informatique" (NSI) au lycée qui peut représenter jusqu'à 6h de cours par semaine en Terminale et offrir aux élèves de solides bases en programmation.
- Enfin, une nouvelle classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), la MP2I, a été créée dans la continuité de la spécialité NSI afin de proposer un cursus centré sur l'informatique.

Ce quinquennat a également vu la création d'un Capes et d'une agrégation d'informatique, respectivement en 2020 et en 2021. Véritable serpent de mer de l'Éducation nationale, la création de ces concours était nécessaire du fait de l'instauration des enseignements informatiques au lycée et en CPGE. Cependant, le nombre d'enseignants formés est encore beaucoup trop faible (30 places au Capes d'informatique en 2020, 60 places prévues en 2021). Il apparaît nécessaire de monter en puissance dans les années à venir et d'ouvrir davantage de places pour subvenir aux besoins des lycées en la matière.

Toutefois malgré ces avancées substantielles, la politique en faveur du numérique éducatif déployée dans les établissements est encore trop limitée. Contrairement à de nombreux pays, le numérique n'est pas encore intégré en véritable tronc commun tout au long du parcours scolaire. Au regard des besoins en compétences numériques que requerront les emplois de demain, il apparaît qu'une politique plus ambitieuse devra être poursuivie.

Enfin, le ministère de l'Éducation nationale peine à sortir d'une focalisation excessive sur le numérique comme outil au détriment du numérique comme objet d'enseignement. En 2021, 93 % du budget du numérique éducatif est consacré à la création de logiciels de gestion internes au Ministère de l'Éducation et à la maintenance logicielle. Seul 7 % de ce budget est consacré à la formation des élèves et des enseignants.

D'une part, ces dépenses financent des projets très coûteux et souvent dysfonctionnels. Par exemple, le développement du logiciel de gestion RH Sirhen a coûté environ 400 millions d'euros avant d'être abandonné sans jamais être opérationnel. D'autre part, la crise du Covid a révélé combien le besoin de formation des enseignants au numérique est important. Dès lors, une réorientation des crédits relatifs au numérique devra faire l'objet d'une étude approfondie afin qu'ils bénéficient davantage à la formation des élèves et des personnels de l'Éducation nationale.

Répartition du budget de l'Éducation nationale consacré au numérique en 2021 (en %)

■ SIRHEN ■ Autres logiciels de gestion ■ Sites internet ■ Maintenance logiciels
■ Ressources ■ Formation des élèves



4. La gestion de la crise sanitaire

Selon [l'enquête conduite par l'OCDE en mars 2021](#), en moyenne, dans les 30 pays disposant de données comparables pour tous les niveaux d'enseignement, en 2020 :

- les écoles préprimaires ont été entièrement fermées pendant 42 jours,
- les écoles primaires ont été fermées pendant 54 jours,
- les écoles secondaires inférieures pendant 63 jours,
- les écoles secondaires supérieures pendant 67 jours.

Dès le début de la crise sanitaire, le gouvernement français a fait du maintien de l'ouverture des établissements scolaires une priorité. Ainsi, la France est l'un des pays où le nombre de jours où les établissements scolaires ont été fermés en 2020, a été l'un des plus faibles (voir les chiffres [ici](#)).

S'il est difficile de tirer des enseignements à ce stade, plusieurs éléments peuvent être signalés :

- en matière de fermeture d'écoles, on ne note pas de différences notables entre des pays comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique ou les Pays-Bas. En revanche, l'Italie comparativement à la France compte près de deux fois plus de jours où ses écoles primaires ou secondaires ont été fermées ;
- les chiffres masquent de grandes différences au sein d'un même pays, entre les niveaux d'enseignement. Par exemple, en Suède, les écoles primaires et la plupart des écoles secondaires inférieures sont restées ouvertes en 2020, alors que les écoles secondaires supérieures ont eu recours principalement à l'enseignement à distance à partir de la mi-mars. À l'inverse, des pays comme la Corée - l'un des pays les plus performants en matière éducative - a fermé ses écoles primaires plus longtemps que ses écoles supérieures secondaires. Ces fermetures différenciées, selon les niveaux d'enseignement, devront faire l'objet d'études approfondies afin d'en mesurer les conséquences ;
- les travaux de l'OCDE font apparaître une corrélation entre la performance d'un système éducatif et le nombre de jours où les écoles ont été fermées. Ainsi, les pays dont les performances éducatives sont les plus faibles ont eu tendance à fermer complètement leurs écoles ;
- enfin, s'il est encore trop tôt pour appréhender les conséquences économiques de la fermeture des écoles, les économistes Eric Hanushek



et Ludger Woessmann estiment que les élèves de la 1^{ère} à la 12^{ème} année touchés par les fermetures pourraient s'attendre à une baisse de 3 % de leurs revenu tout au long de leur vie pour chaque mois de temps d'apprentissage effectif perdu (*Hanushek et Woessmann, 2020*).

En conclusion, nous ne disposons pas encore du recul suffisant pour estimer les bénéfices du maintien des classes ouvertes sur une plus grande période en France. Toutefois, alors qu'une baisse de niveau significative à l'entrée au CP avait pu être constatée à la suite du confinement du printemps 2020, les résultats des évaluations réalisées à mi-CP en 2021 attestent que le niveau des élèves n'a pas baissé. Ils attestent même d'une amélioration des résultats en mathématiques quel que soit le secteur. Le retard a donc pu être globalement compensé, même si l'on observe une augmentation des écarts entre le secteur public hors éducation prioritaire (EP) et le secteur public relevant de l'éducation prioritaire, surtout en français...

Ainsi, la priorité donnée à l'éducation et au maintien de l'ouverture des écoles a permis de limiter les effets de la crise sanitaire sur l'affaissement du niveau scolaire global et probablement d'enrayer l'accroissement des inégalités scolaires.

Rejoignez-nous sur :



Suivez chaque semaine notre actualité en vous abonnant à notre newsletter sur : www.institutmontaigne.org